

Les Foulées d'Ile-de-France France des îles
Dimanche 7 Juillet 2024
Esplanade du Château de Vincennes
Bulletin d'inscription

DOSSARD

- 1^{ère} Course 5 Km 9h00 (de Cadet à V5) : 15 €
 2^{ème} Course 10 Km 10h00 (Toutes catégories H/F) : 20 €

Inscription en ligne : www.protiming.fr

Majoration de 5 € sur place le samedi. *Pas d'inscription le dimanche.*
Règlement par chèque libellé à l'ordre de "AS ACCOLADE"

Le bulletin doit être impérativement retourné par courrier (avant le 3 Juillet 2024)
ACCOLADE B.P. 272 - 75424 PARIS CEDEX 09 ☎ 01 48 22 44 07 – 06 15 06 38 76
aj.accolade@noos.fr

Nom : Prénom

Adresse :

Code Postal : Ville :

Année de naissance : Sexe : M F

Club : N° de Licence :

Tél. : Mèl :@.....

Pour les non licenciés:

La présentation d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied hors stade, datant de moins d'un an, ou de sa photocopie. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident ou de défaillance. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la présence du certificat médical.

Pour les licenciés de la FFA (Licences Athlé Compétition ou Licence Athlé Santé Loisir

Compétition (option Running ou pass'Running, Entreprise), Licenciés à l'une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, FSGT, UFOLEP, FSCF, A et UGSEL. Vous devriez présenter votre licence en cours de validité et indiquer sur votre bulletin d'inscription, le numéro de celle-ci.

Dans tous les autres cas de figure : Vous devriez obligatoirement présenter un certificat médical (**original**) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou sa photocopie comportant les mentions suivantes : « certifiée conforme à l'original », suivi obligatoirement de la date et de la signature du coureur.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard et déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu à un état de santé déficient.

Inscription et Retrait des dossards dès le samedi 6 juillet 2024 de 15h00 à 19h00
Retrait de dossards le dimanche 7 juillet 2024 à partir de 7h30 sur les lieux de la manifestation
Village installé sur l'Esplanade du Château de Vincennes (Esplanade Saint-Louis)
RER A - Vincennes - Métro ligne 1 Château de Vincennes



L'AS Accolade organise le **dimanche 7 juillet 2024**, les 28^{ème} **Foulées d'Ile-de-France-France des îles**. Cette course est ouverte à toute personne qui s'engage à accomplir la distance prévue pour «être classée» par l'organisateur et rentrant dans le cadre du règlement officiel de la FFA, selon les barèmes en vigueur et dans le respect des indications du service d'ordre placé sur le parcours.

La protection sanitaire sera assurée par la Croix Rouge Française, un médecin du sport, un podologue et des masseurs. La gestion informatique sera assurée par ProTiming.

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Il en incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

CONDITIONS OBLIGATOIRES

Coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme :

Vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer sur votre bulletin d'inscription, le numéro de celle-ci.

Coureurs licenciés de la FSGT ou d'une autre Fédération sportive agréée :

Vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer sur votre bulletin d'inscription le numéro de celle-ci ainsi que le nom de votre Fédération affinitaire.

Coureurs non licenciés : Vous devriez absolument fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou une photocopie du certificat médical certifiée conforme par vous-même.

Ces documents seront conservés par l'organisateur comme justificatifs en cas d'accident ou déficience physique.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique et de la non présentation obligatoire des documents demandés.

Les concurrents en mauvaise condition apparente pourront être stoppés par les organisateurs, par le service médical, ou par toute autre personne ayant eue mission de contrôle.

L'inscription à l'une des courses, entraîne l'acceptation intégrale du présent règlement.

Accueil: À partir de 7h30, aire de départ et d'arrivée.

Repères au dos du Château de Vincennes (Esplanade Saint-Louis).

Village situé Esplanade du Château de Vincennes (Esplanade Saint-Louis, côté caserne de gendarmerie)

Fermeture des inscriptions une ½ heure avant le départ. **5Km à 9h00 et 10Km à 10h00.**

Lieu: Bois de Vincennes situé dans le département du Val de Marne, à 5 minutes de Paris (12ème).

Moyen d'accès, M° Château de Vincennes (ligne 1). R.E.R A, Station Vincennes.

Circuit: Bois de Vincennes, en sous-bois, la circulation est interdite aux véhicules, routes piétonnes; circuit entièrement plat, marqué par panneaux de balisage. 5 Km première course - 10 Km pour l'épreuve principale formant une boucle à parcourir en 2 fois.

Animation: Assurée par Muriel Quadieu et autres animateurs de circonstance.

Droit d'image: Les participants autorisent les organisateurs des foulées d'Ile-de-France France des îles à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports y compris les documents de communication pour la durée totale de la manifestation sportive.

RECOMPENSES:

5 Km : Coupe aux 3 premiers (Hommes/Femmes) + une coupe aux premiers de chaque catégorie, Tee-shirt et médaille à tous.

10 Km : Coupe aux 3 premiers (Homme/Femme + une coupe aux premiers de chaque catégorie, tee-shirt et médailles, à tous.

Un billet d'avion à destination des Antilles, (vainqueur homme/femme) offert par [Billetsdiscount.com](https://billetsdiscount.com).

A la fin des épreuves, nous partagerons le verre de l'amitié (*Planteur*.) autour d'une animation de fête populaire dans la mixité et la convivialité.

Inscription et Retrait des dossards dès le samedi 6 juillet 2024 de 15h00 à 19h00

Retrait des dossards le dimanche 7 juillet 2024 à partir de 7h30 sur les lieux de la manifestation

Village situé sur l'Esplanade du Château de Vincennes (Esplanade Saint-Louis)

RER A - Vincennes - Métro ligne 1 Château de Vincennes.



PARCOURS 5 km



PARCOURS 10 km

